



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

8 JUIN 2021

**LETTRE D'INFORMATION**

en Nouvelle-Aquitaine



# FRANCE RELANCE en Nouvelle-Aquitaine

« Avec France Relance, reprendre notre destin en main,  
construire la France de 2030 »

*Emmanuel Macron,  
Président de la République*

« Nous devons réarmer nos territoires, nous devons investir  
dans nos territoires, nous devons nous appuyer sur nos territoires.  
C'est l'objet de la relance »

*Jean Castex,  
Premier ministre*



Découvrez le nouvel agenda des appels à projets du plan de relance en cliquant ici



## Thèmes abordés cette semaine

### COMPÉTITIVITÉ

Décarbonation de l'industrie

Accompagnement des entreprises dans la sortie de crise

# COMPÉTITIVITÉ

## Décarbonation de l'industrie

Le volet «Décarbonation de l'industrie» du plan de relance est doté d'une enveloppe de 1,2 Mds€ d'ici 2022 et est décliné à travers plusieurs dispositifs dont notamment l'appel à projets pour la décarbonation de l'industrie (ouvert aux investissements de plus de 3 millions d'euros). En complément de ces appels à projets, un guichet de subvention a été ouvert pour une liste pré-déterminée d'équipements de moins de 3 millions d'euros améliorant l'efficacité énergétique. Ces subventions couvrent jusqu'à 50% des investissements. Ouvert jusqu'au 31 décembre 2022, il vise à soutenir des dépenses dans trois grandes familles :



- Matériels de récupération de force ou de chaleur
- Matériels destinés à l'amélioration du rendement énergétique d'appareils ou d'installations

- Matériels moins émetteurs de gaz à effet de serre, alternatifs à des matériels ou des procédés alimentés par des énergies fossiles

Le périmètre des investissements soutenus par le guichet est élargi. 4 nouvelles catégories de matériels sont désormais éligibles :

- Les fours industriels électriques en remplacement d'un four à combustion fossile ;
- Les systèmes permettant la réduction des pertes thermiques sur les réseaux de fluides caloporteur ou frigoporteur, tels par exemple que le calorifugeage ;
- Les matériels permettant le raccordement à un réseau de chaleur ou de froid alimenté à 60 % par des énergies renouvelables et de récupération ;
- Les systèmes de réduction de la consommation énergétique par la mise sous vide.

En outre, le périmètre de certaines des catégories existantes est élargi et les taux d'aide sont réhaussés pour certaines catégories. Au total, ce sont 21 catégories d'investissements standards qui sont soutenus dans le cadre de ce guichet.

Seul un devis non signé suffit pour **déposer une demande**.

## \_Accompagnement des entreprises dans la sortie de crise

L'amélioration de la situation sanitaire permet la reprise progressive de la vie économique. Mais, bien que les entreprises recommencent à investir, la crise les a toutefois affaiblies. D'où la volonté de l'État de les accompagner dans cette période de reprise. Outre les dispositifs de soutien aux entreprises prolongés jusqu'à fin 2021, d'autres mesures ont été décidées.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

[planderelance.gouv.fr](http://planderelance.gouv.fr)

Retrouvez notre rubrique plan France Relance en Nouvelle-Aquitaine  
[Le-plan-de-relance-en-Nouvelle-Aquitaine](#)